

Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de d'Handicap



Quel métier ?



Le titulaire du certificat complémentaire « **AIPSH** » exerce des fonctions d'animateur sportif. A ce titre, il est capable de prendre en compte la sécurité du public et **d'adapter** l'activité dans le but d'y accueillir des personnes en situation de handicap, de permettre aux pratiquants de **donner du sens** à leur pratique, de **favoriser** la création d'une dynamique et de **proposer** des situations favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap dans le groupe en étant attentif à la qualité de la relation, de favoriser la notion de plaisir dans les situations d'animation en favorisant l'engagement de tous les acteurs .

Public concerné

Exigences administratives pour l'entrée en formation

> Etre titulaire d'un **BPJEPS APT**

ou autre **BP/ BEES**

> **Adresser un dossier d'inscription complet**

avec les différentes pièces demandées

Il est à noter que des dispenses et équivalences de certification sont prévues dans l'article 5 de l'arrêté du 12 juillet 2007 portant création du CC AIPSH.

A ce titre, joindre les copies des diplômes fédéraux permettant de prétendre à ces allègements ou dispenses de formation.

Epreuves de selection

Oral devant commission composée de deux personnes du secteur professionnel ciblé, permettant d'apprécier la capacité du candidat à suivre la formation, son projet et ses perspectives professionnelles.

Positionnement

Période obligatoire qui permet de proposer un calendrier de formation individualisé pour chaque candidat.

Certification

> Epreuve orale sur l'analyse de la pratique
> Epreuve d'animation en situation professionnelle



Rejoignez-nous sur facebook
TSF - Tremplin Sport Formation

Renseignements et inscriptions :
mmathieu@tremplinsport.fr - 04.76.67.04.05
www.tremplinsport.fr

Tremplin Sport Formation
Campus la Brunerie
180 bd de Charavines
38500 VOIRON